

Cabinets vétérinaires Risques et préventions

CONSEILS POUR LE SALARIÉ



Prévention des risques professionnels

présanse

PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE



COMMENT PRÉVENIR LE RISQUE CHIMIQUE ?

- ▶ Lisez les étiquettes des produits chimiques utilisés pour connaître les dangers et les modalités de protection.
- ▶ Respectez les procédures mises en place pour l'utilisation de produits chimiques ou de produits pharmaceutiques (concentrations, modes opératoires...).
- ▶ Pour les produits d'entretien, respectez les concentrations préconisées et évitez les mélanges.
- ▶ Utilisez les collecteurs adaptés pour l'élimination des produits ou matériels de soins. Ne déconditionnez jamais les produits dans un contenant non étiqueté.
- ▶ Utilisez des protections adaptées : gants, lunettes, masque respiratoire.



Une exposition au risque chimique peut conduire à développer des pathologies cutanées (dermatoses allergiques...), pulmonaires (asthme...) et hépatiques, reconnues comme maladies professionnelles.



COMMENT SE PROTÉGER D'UN RISQUE INFECTIEUX ?

- ▶ Portez des tenues de protection adaptées : blouses, bottes avec semelles antidérapantes, gants résistants aux morsures, griffures.
- ▶ Lavez-vous soigneusement les mains après chaque manipulation d'animal et séchez-les avec douceur, idéalement avec une serviette (jetable).
- ▶ Ne portez pas les mains à votre bouche ou à vos yeux pendant le travail.
- ▶ Ne buvez pas dans les locaux de travail, hormis les espaces destinés exclusivement à cet usage et dans lesquels il faut retirer la blouse.
- ▶ Le sol et les plans de travail doivent faire l'objet d'un nettoyage fréquent. Pensez à aérer les locaux et nettoyez les litières tous les jours.
- ▶ Un suivi de l'animal mordeur doit être assuré par le vétérinaire à J.0, J+7, J+14 avec délivrance de certificats attestant l'absence de signe de rage.

Toute piqûre potentiellement septique doit faire l'objet d'un avis médical. Les plaies profondes, surtout à la main, doivent être montrées rapidement à un chirurgien.

VACCINATION

Les vaccins contre le tétanos (ou diphtérie-tétanos-polio), la rage et la leptospirose ne sont pas obligatoires mais fortement recommandés. La vaccination par le BCG au moins une fois dans sa vie est souhaitable. Renseignez-vous auprès de votre médecin du travail et tenez votre carnet de vaccination à jour.

COMMENT ÉVITER UN RISQUE INCENDIE ?

- ▶ Limitez les quantités de produits nécessaires en fonction des besoins et stockez-les dans des conditions adaptées.
- ▶ Débranchez les appareillages électriques (bistouri...) avant la manipulation de produits inflammables
- ▶ Repérez les extincteurs installés dans vos locaux. Votre employeur a pour obligation de vous former à leur utilisation.

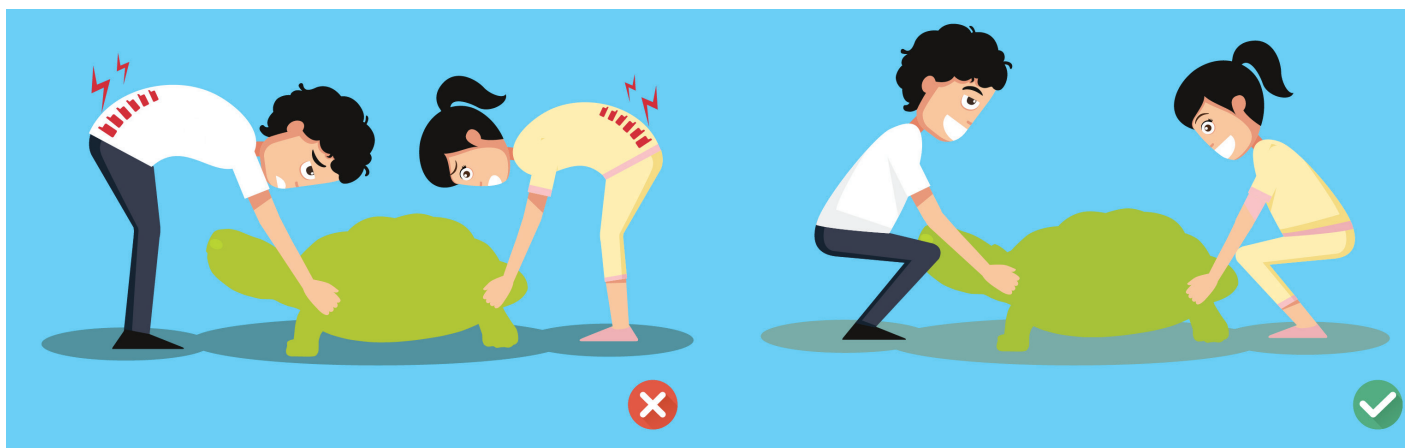
QUE FAIRE POUR LIMITER LE RISQUE D'EXPOSITION AUX RAYONNEMENTS ?

- ▶ Évitez toute exposition inutile : éloignez-vous de la source (télécommande à distance), ne mettez pas les mains dans le faisceau des rayons X, protégez-vous et recouvrez le plus souvent possible aux moyens de contention.
- ▶ Portez des équipements de Protection Individuelle (EPI) plombés : tabliers, gants et manchettes, caches thyroïde, lunettes de protection...
- ▶ Portez toujours votre dosimètre individuel au niveau de la poitrine. Il doit être placé sous votre tablier de protection.

COMMENT RÉDUIRE LES RISQUES LIÉS À LA MANUTENTION ?

- ▶ Manipulez les animaux lourds à deux.
- ▶ Utilisez des brancards adaptés et tous les moyens de manutention mis à disposition.

La manipulation des animaux est une des principales causes d'accidents du travail et de maladies professionnelles, occasionnant de nombreux Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).



SITUATION PARTICULIÈRE : PROTECTION PENDANT LA GROSSESSE

Consultez votre médecin traitant ou votre médecin du travail dès qu'un projet de grossesse est envisagé. La déclaration d'une grossesse en cours à votre employeur, bien que non obligatoire, est le seul moyen de bénéficier des mesures réglementaires de protection de la grossesse.

En effet, certaines expositions sont à risque pour l'embryon ou le fœtus : rayonnements ionisants, gaz anesthésiques...

Certains examens devront être réalisés, certaines précautions devront être renforcées. L'immunité vis-à-vis de la toxoplasmose doit notamment être vérifiée.

EN SAVOIR PLUS

Pour toute question, contactez votre Médecin du travail ou l'équipe pluridisciplinaire de votre Service de Santé au Travail

Document élaboré par STP et
AIST83 membres de Présanse
Paca-Corse

présanse

PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE

Retrouvez-nous sur

